

Les Chaussures **Dolby** 20 rue de Sannoy ROUBAIX Représentent la PERFECTION et la MODE

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00
France et Belgique.....	18.00 ; 34.00 ; 64.00
Union postale.....	20.00 ; 39.00 ; 72.00

REDACTION-ANNONCES-ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tel. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carrel. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lilla.

Les Chaussures **Dolby** 20 rue de Sannoy ROUBAIX Représentent la PERFECTION et la MODE

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

L'HISTOIRE DU MARK ALLEMAND

Le chuto prodigieuse et, pour employer une expression chère aux Allemands, vraiment le colossale du mark est assurément parmi les faits les plus curieux qui ont caractérisés la période d'après-guerre.

Quelques chiffres suffiraient à marquer les répétées étapes parcourues avec une vitesse croissante jusqu'à la ruine complète. En 1919, les 100 marks valaient encore 39 francs suisses ; en 1920, ils tombent en moyenne à 14 fr. 25 et, en 1921, à 7 fr. 50. Alors la débâcle prend une allure qui ne tarde pas à devenir vertigineuse. En 1922, les 100 marks valent encore, en moyenne, 1 fr. 40 ; mais, en 1923, de mois en mois, la chute s'accroît : en janvier, les 100 marks (et non plus les 100) ne valent plus que 4 fr. 70 ; en avril, ils sont à 2 fr. 08 ; en juillet, c'est de 2 millions de marks qui n'est plus coté que 23 francs suisses ; au mois d'août, ce million tombe à 1 fr. 85 ; le mois suivant, il s'effondre à 4 centimes suisses ; en octobre, c'est le milliard qui est coté un franc et, en décembre, c'est le trillion qui ne dépasse pas cette minuscule valeur. Ainsi donc, à la fin de l'année 1923, mille milliards de marks étaient cotés 1 fr. 25 !

Tandis que le mark baissait de plus en plus pour finir presque par s'effondrer, la circulation des billets de banque augmentait prodigieusement en Allemagne. Rien d'étonnant, car ces deux faits sont, l'un par rapport à l'autre, tout à la fois cause et effet.

Nous citerons quelques chiffres caractéristiques : en 1913, la circulation fiduciaire allemande était de 2.400 millions de marks ; après la guerre, en 1920, elle monte à 67 milliards. Mais elle s'élève en 1922 à 351 milliards et, durant l'année 1923, elle passe de 1.939 milliards en janvier à 43.813 milliards en juillet, pour atteindre en décembre le chiffre fantastique de 436 milliards !

Rien ne donnera une plus forte idée de cette inflation stupéfiante que les quelques faits suivants. En 1923, sans compter l'imprimerie du Reich, 152 imprimeries furent occupées à la confection des billets de banque ; plus de trente fabriques travaillaient exclusivement pour la livraison du papier nécessaire. On imprima dix milliards de billets de banque de toutes valeurs, représentant 3.877 quintillions de marks et cela nécessita la fourniture, par 29 fabriques, de 400.000 clichés.

Les conséquences de la baisse accélérée et massive de l'évaluation du mark furent des plus graves et des plus douloureuses pour une très grande partie de la population. Les prix de toutes choses augmentèrent terriblement tandis que les armoires des librairies et des magasins étaient vides et que les capitaux d'exploitation diminuaient de plus en plus de valeur.

Tout d'abord, on continua à compter en marks. Mais, lorsque toute confiance fut disparue, l'on renvoya à calculer en monnaie nationale : les prix furent facturés en dollars américains, en livres sterling, en florins hollandais ou en francs suisses. Chacun cherchait à se débarrasser de ses marks dès qu'il les avait en main et cela provoqua une rapidité de la circulation et une hausse de prix prodigieuses. L'on adapta les valeurs matérielles, la puissance d'achat du mark s'effondrant d'un jour à l'autre ou même bientôt d'une heure à une autre heure. C'était une véritable panique.

Et alors, il se produisit un phénomène économique des plus intéressants.

Les Etats et les villes ont besoin d'argent pour solder toutes leurs dépenses. Mais où et comment s'en procurer ? Personne ne veut entendre parler de concevoir des prêts sur la base des marks. Inutile de songer à des emprunts extérieurs, le crédit de l'Allemagne étant trop ébranlé au moment-là pour que des emprunts aient aucune chance de réussir à l'étranger.

Assai s'en l'idée ingénieuse de recourir à des opérations financières basées sur des valeurs matérielles, telles que le seigle, le sucre, la houille, le bois ou la potasse. Les titres de ces emprunts ne sont plus libellés en marks ou en un monnaie étrangère, mais en un poids donné d'une marchandise déterminée. Ce système constitue une garantie pour le créancier tout comme pour le débiteur qui savent exactement à quoi s'en tenir au moment où l'opération est conclue et ne sont plus à la merci des fluctuations de l'instrument monétaire.

Je citerai quelques exemples particulièrement curieux.

Voici l'Etat de Mecklembourg-Schwerin qui contracte un emprunt d'un montant de 40.000 peses de seigle d'un demi quintal chacun ; les titres sur sa porteur et correspondent à 5, 2, 1 ou 1/2 quintal de seigle ; l'intérêt est de 5 %, payable tous les six mois en marks-papier sur la base des cours moyens du seigle à la Bourse de Commerce de Berlin pendant le dernier trimestre ; le service de l'intérêt et de l'amortissement est garanti par la récolte du seigle des domaines de l'Etat.

En cette même année 1923, la Prusse n'agit pas différemment : elle contracte des emprunts à 5 % au montant total de 100.000 tonnes de potasse et 500.000 quintaux de seigle. De même, la Saxe emprunte, à 5 %, un montant de 250.000 tonnes de lignites.

Les villes s'occupent non seulement de ces

BILLET PARISIEN

LES INCIDENTS DE SAINT-DENIS

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 1^{er} JUILLET (MINUIT).

Les incidents qui se sont produits lundi soir à Saint-Denis ne sont peut-être pas très graves en eux-mêmes ; mais ils le sont à coup sûr comme indice d'un certain état d'esprit.

Nos lecteurs connaissent les faits : des émeutes, insultant et menaçant un patronage catholique belge ; un commissaire de police frappé par un communiste ; enfin, une foule sautoise et hostile faisant le siège du commissariat où l'on a conduit un des manifestants.

Ces événements en disent long sur la manière dont les communistes envisagent la liberté individuelle et l'ordre public. Le patronage belge qui, en sa qualité d'association étrangère, aurait dû jouir d'une hospitalité d'autant plus grande qu'il s'agit d'ouvriers belges et d'amis éprouvés, s'était vu contraint de se livrer à une provocation quelconque. Bien mieux, quand un commissaire de police vint les prier de replacer dans sa guérite le drapeau qu'ils avaient déposé, ils s'excitèrent, encore qu'en s'éloignant d'une rue qui ne leur avait jamais été présentée au cours de leurs voyages qu'ils ont effectués dans toute l'Europe. Mais enfin, ils s'accablèrent et ils ne se départirent pas un seul moment d'un admirable sang-froid.

Les mots injurieux ne s'acharnaient pas moins sur eux, et le commissaire de police, avec les faibles effectifs dont il dispose, n'aurait pu empêcher, par un simple coup de force, et ne dut son salut qu'àux agents qui le délivrèrent.

Ainsi, les communistes de Saint-Denis se croient maîtres de la rue et ils sont prêts à se débarrasser par tous les moyens de ceux qui ne pensent pas comme eux.

Mais ce n'est pas seulement chez les communistes de Saint-Denis que la violence est devenue une méthode de propagande. Les événements récents nous prouvent que, partout, le communisme est synonyme de terreur et d'arbitraire. Le mal est donc général ; mais ce mal étant connu, il est possible d'y porter remède, pourvu que nos dirigeants aient l'autorité et la volonté nécessaires.

Il est bien évident que toute preuve de faiblesse de la part des Pouvoirs publics encourageait les menées des violents et des révolutionnaires. Si, par exemple, le ministre de l'Intérieur, qui avait été présent à la prise de possession d'un patronage catholique et de l'hostilité que lui montraient la Municipalité communiste, avait pris des dispositions pour maintenir l'ordre et la liberté de la rue, aucun incident ne se serait produit.

Ce qui est dangereux pour un Etat, c'est d'opposer la faiblesse à la violence. Car les auteurs de désordres n'agissent jamais que lorsqu'ils se croient assez forts pour réussir. Chaque fois que présente une occasion de leur enlever ce qui, dans la dernière analyse, est de la sauter sans hésiter.

ECHOS

Le pli subversif
Les actions de M. Ramsay Mac Donald, comme chef du parti travailliste, sont fort en baisse. On même contre lui une campagne acharnée et qui ne prend même plus la peine de se dissimuler.

Actuellement, ses adversaires répandent à profusion la reproduction d'une photographie de l'ex-premier ministre.

Sur le document, on aperçoit M. Mac Donald revêtu d'un complet de coupe parfaite.

Et, au-dessous, on lit cette curieuse légende : « Nous ne pouvons plus avoir confiance en Ramsay Mac Donald. Le pli impeccable de son pantalon nous prouve jusqu'à l'évidence qu'il a abandonné la cause des travailleurs ! »

Voix d'homme et voix de femme
En France, tout au moins, et jusqu'à présent, une voix de femme n'a pas électoralement plus de valeur qu'une voix d'homme. Mais, à d'autres pôles de vue, la voix de la femme est, par elle-même, supérieure à celle de son époux. Au cours des expériences qu'on vient, en effet, de faire à Londres, à la suite de Saint-Pancras, c'est à des femmes que l'on a recouru pour annoncer par l'intermédiaire de haut-parleurs, les noms des gens pour lesquels les trains étaient en partance. On a, en effet, remarqué que si les voix de femmes avaient moins d'intensité, elles étaient par contre, beaucoup plus claires.

Etats. Ainsi Gorlitz, en Silésie, emprunte à 5 % sur le charbon, par coupures de 1/2 à 10 tonnes ; les intérêts doivent être payés d'après le prix moyen de la houille pendant l'année précédente. La commune de Neisse, dans la Haute-Silésie, fait un emprunt, également sur le charbon, tandis que Plauen base son emprunt sur la valeur de 5.000 mètres cubes de bois et que Kaufbeuren l'établit sur des kilowatt-heures.

Et il serait facile de citer de nombreux exemples analogues, chaque Etat ou chaque ville utilisant l'une ou l'autre de ses richesses pour obtenir les ressources qui lui étaient indispensables. Les partisans, quand ils le peuvent, ne fient pas autrement.

Ces « emprunts-marchandises » sont une preuve de la médiocrité du mark qui devient l'objet. Evidemment, il eût été possible d'établir des emprunts sur la base du dollar ou d'autres monnaies demeurées saines — et cela s'est fait quelquefois — mais comme ces monnaies étaient sujettes à des fluctuations, beaucoup d'emprunteurs et de prêteurs préféraient recourir à des évaluations en marchandises. Cela explique le grand nombre de opérations dont nous venons de donner quelques exemples. Du reste, les médecins, les avocats et beaucoup d'artisans se faisaient payer couramment en marchandises diverses : beurre, lait ou céréales.

Mais cette situation financière vraiment anormale ne pouvait se perpétuer. Aussi, réalisant le projet du ministre Helfferich, résolvant de stabiliser le mark : dans ce but, on créa la « Rentenbank » et l'on émit le « Rentenmark » ou « mark-rente » qui a rendu à l'Allemagne de très grands services économiques et financiers.

M. X. TURMAY, Professeur à l'Université de Fribourg.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

La huitième étape : Bayonne-Luchon a donné lieu à une lutte sérieuse

UNE BELLE VICTOIRE DE BENOIST
MAGNIFIQUE PERFORMANCE DU MOUSCRONNIAS OMER HUYSSSE
LES MALHEURS DE BOTTECHIA



L'UN DES CONCURENDS GRAVISSANT LE COL DE PEYRESOURDE ET LA CARAVANE DES SUIVEURS

Les Parisiens ont parlé ! La huitième étape Bayonne-Luchon, a apporté de sérieuses confirmations à la situation, et a permis de confirmer la réelle valeur du routier Benoist, dont la course d'hier fut remarquable. Le Belgar arriva, en effet, à Luchon avec 11 minutes d'avance sur le second, Omer Huyssse.

La performance de Benoist est tout simplement splendide et produira une grosse impression chez tous ceux qui se passionnent pour le grand randonneur.

Il nous est particulièrement agréable de souligner la brillante tenue d'Omer Huyssse. Nous écrivions il y a quelques jours que le Mouscronniast n'avait pas dit son dernier mot, et il a prouvé hier que les meilleurs devaient compter avec lui. Succès obligé. Le vainqueur de la seconde catégorie de l'an dernier est aujourd'hui, cette saison, et dans sa condition actuelle, il causera encore d'heureuses surprises.

Nous ne croyons pas nécessaire de dire comment fut accueilli ce beau résultat. Les sportifs mouscronniast étaient hier dans la joie, et commentaient avec une visible satisfaction le succès obtenu par leur compatriote. Ils se proposent d'ailleurs de le fêter dignement à son retour au pays natal, ainsi que le Vélo-Club Tourennois, qui s'occupera d'organiser une réception en son honneur.

Bottechia, en qui beaucoup voyaient le candidat de cette semaine, fut de ce contenu de la troisième place. Il est vrai que le routier italien joua de malchance et les occasions ne l'apprécieront guère. Il parut néanmoins se ressouvenir du dur effort produit dans l'étape précédente, et accusa par moments un certain flottement, non surmontant que difficilement ses défaillances passagères. Mais Bottechia qui dispose de grands moyens n'abandonne pas l'espoir de reprendre la place de leader et c'est nous promet pour la suite quelques batailles sérieuses qui accroîtront l'intérêt déjà énorme du XIX^e Tour de France.

Frantz, n'a pas donné ce qu'on était en droit d'espérer. Peut-être le Luxembourgeois subit-il le contre-coup de sa récente maladie ; en tout cas, il est maintenant évident qu'il aura beaucoup de mal à jouer les premiers rôles.

Francis Pélissier semble en difficulté, et l'abandon de son frère Henri l'a quelque peu touché moralement.

Surtout, nous ne pouvons nous empêcher de dire que, dans cette huitième étape, a confirmé toutes les prévisions ; les meilleurs ont prononcé leur sentence. Une fois de plus ils se sont montrés sans indulgence. — P. E.

EN SUIVANT LA COURSE LE DEPART

Le départ de la huitième étape du Tour de France a été donné mercredi matin, à 2 h. devant la gare de Bayonne où 71 coureurs étaient qualifiés. Un public nombreux, malgré l'heure matinale, assistait à l'envoie des partants.

A Orléans-Saint-Martin. — Un peloton d'une trentaine de coureurs signant au contrôle mené par Giovanni Cordini s'élève le premier, puis ensuite Christophe, Dejonghe, Bellenger, Alavoine, Huyssse, Houtman, Frantz, Masson, Cayolle, Olry, Deruyter, et, en tête, Pélissier.

Alavoine qui avait prêté dans la descente d'Osquitos, a rejoint le peloton malgré la forte avance prise par les concurrents. Il est ovationné à son passage.

A Saint-Bas. — 25 coureurs amenés par Pélissier, Jacquinet, Bottechia, Benoist et Alavoine, passent à 9 h. 15.

A Argelos-Gazet. — A 11 h. 34, passent à Argelos, Bottechia, Benoist et Huyssse ; à 11 h. 38, Pélissier ; à 11 h. 39, Frantz ; à 11 h. 40, Huyssse, Verpeyck ; à 11 h. 41, Dejonghe, Bellenger ; à 11 h. 44, Beckmann, Aymo ; à 11 h. 45, Huyssse Jules ; à 11 h. 46, Despontin ; à 11 h. 49, Masson et Seller.

L'ARRIVÉE À LUCHON
L'arrivée est jugée sur les allées d'Etienne, devant l'établissement thermal, tandis que le contrôle de signature était situé au Café Central. Nombreux public et parfaite organisation. Voici l'ordre des arrivées :

1^{er}, Adelin Benoist (Belge), en 15 h. 18' 00"
2^e, Omer Huyssse (Belge), en 15 h. 29' 30"
3^e, Bottechia (italien), en 15 h. 30' 11"
4^e, Frantz (Luxembourgeois), en 15 h. 39' 15"
5^e, Dejonghe, en 15 h. 41' 08"
6^e, Bellenger, en 15 h. 44'
7^e, Beckmann, en 15 h. 55' 15"
8^e, Aymo, en 16 h. 01'
9^e, Deruyter, en 16 h. 05'
10^e, Huyssse Jules, en 16 h. 05'
11^e, Despontin, en 16 h. 05'
12^e, Masson et Seller.

Souhaitons que Bottechia recienne sur cette décision, car sa présence grossit considérablement l'intérêt de la populaire épreuve cycliste.

BOTTECHIA NE COURRA PLUS LE TOUR DE FRANCE

Luchon, 1^{er} juillet. — Le fameux coureur transalpin, questionné par un de nos confrères a déclaré :

« C'est mon dernier Tour de France, et je ne compte plus sur ce tour-ci. On a beaucoup écrit de moi ces jours-ci. Mais je ne veux pas en profiter. On me reproche d'être devenu riche, et je ne sais pas ce que ça veut dire. Je suis content d'être riche, mais je ne veux pas en profiter. Je veux continuer à travailler et à gagner ma vie comme d'habitude. »

LA QUESTION DES LOYERS Moyennant une légère augmentation on propose une nouvelle prorogation succéderait à la prorogation actuelle

Paris, 1^{er} juillet. — Une vague inquiétude a commencé à se manifester parmi les locataires, qui forment tout naturellement la grande masse de la population par suite de l'approche relative de la date du 1^{er} janvier 1925, à laquelle expire la prorogation prévue par la dernière loi sur les loyers.

Cette inquiétude vient de prendre une consistance plus précise, chez certains, qui ont reçu, en cette fin de juin, un congé par exploit de leur propriétaire.

Or, l'opération nous est heureuse, écrit un de nos confrères parisiens, de leur annoncer qu'ils n'ont, ni les uns ni les autres, quoi que ce soit à attendre de ce chef.

Il est certain, en effet, que sera déposée en temps utile une nouvelle proposition de prorogation, soit d'initiative parlementaire, soit par le ministre du haut commissariat des loyers, dont l'institution sera prochainement un fait accompli, à défaut, par le Gouvernement lui-même, qui ne perd pas la question de vue.

Il est à peu près certain également que cette prorogation sera votée, du fait seul que la crise du logement ne s'est pas améliorée depuis la dernière loi et qu'elle continue, grave, inquiétante. Nous croyons même savoir que l'on envisage pour cette nouvelle prorogation une durée assez longue, cinq années.

Il est bien entendu, toutefois, qu'elle comportera diverses conditions nouvelles, notamment en ce qui concerne les prix des loyers. A cet égard, on sait que le régime actuel fixe, pour le Nord, à 110 % maximum l'augmentation des loyers sur les prix d'août 1914 ; il est à présumer que ce maximum sera quelque peu élevé.

LA GUERRE AU MAROC

Dans la bataille de la vallée de Leben 1.500 Rifains sont mis hors de combat

Fez, 1^{er} juillet. — L'offensive d'Abd-el-Krim contre le secteur Est-du centre de l'armée française est, après cinq jours de bataille ininterrompue, soutenue à quatre kilomètres au sud de la rivière Leben, sur un front large de 55 kilomètres.

Peu de batailles ont coûté au chef du Rif aussi cher que celle-ci. Au centre de son front, à 10 h. il vise Taza, il est parvenu à faire une avance de trois kilomètres seulement, ne réussissant pas à réduire plusieurs postes français et ayant eu à supporter de lourdes pertes.

A la droite, la contre-attaque française par la colonne montante, dans la vallée de Leben, qui a coupé les communications avec le Rif, a eu un très grand succès.

Cette contre-attaque a refoulé les tribus rebelles vers le nord, a dégagé un poste à Bab-Mirab et l'a fait sauter ensuite pour ne point le laisser aux Rifains. Pendant cette bataille de trois jours, les pertes des tribus rifaines ont été de 512 hommes, ce qui correspond à une perte totale de 1.500 hommes si on compte les blessés.

LA PAIX A PRIX D'ARGENT Un démenti

Madrid, 1^{er} juillet. — Le journal « A B C » déclare d'office de tout fondement une information parue dans un journal français et selon laquelle M. Echevarrieta aurait offert à Abd-el-Krim une somme de 15.000.000 de pesetas en échange de la paix ; cette somme comprendrait l'arraisonnement de 2.000 prisonniers espagnols.

VIOLENTES ATTAQUES REPOUSSÉES

Fez, 1^{er} juillet. — Dans la région d'Ouzan, nos forces ont ravitaillé différents postes sans incidents. Au Sud de Kelaï des Sless, les Rifains multiplient les Djoujous pour énerver nos tribus. Ils sont contrebalancés par la cavalerie et des contre-Djoujous.

Le poste de Mon Hallina et le groupe du Haut-Leben, ont subi une très violente attaque dont l'effort principal a été fourni par des groupes de réfugiés rifains.

Dans l'ensemble nous avons maintenu nos positions. L'ennemi a subi de très grosses pertes.

Selon les renseignements qui ont été recueillis, l'ennemi avait reçu l'ordre de réoccuper à tout prix, les hauteurs situées au Sud de Mon Hallina, sous peine des plus sévères sanctions.

Dans la région de Dohar, la pression ennemie accentue le flottement chez nos partisans français.

Dans la région de l'Oued Meoun, l'ennemi a prononcé une vive attaque sur le front Bouana à Dimtoug à 6 kilomètres au Nord de Melheris.

Il a été complètement et rapidement repoussé par un détachement de nos troupes.

UN EFFORT OFFENSIF SUR L'AILLE GAUCHE DU FRONT RIFAIN

Fez, 1^{er} juillet. — Abd-el-Krim intensifie actuellement son effort offensif sur l'aile gauche de son front dans le désir d'obtenir quelques résultats en renouvelant sur certains points ses tentatives d'attaque éprouvées par notre front. Le chef rifain paraît vouloir tenter de s'emparer au centre de son dispositif de deux points stratégiques et de communications orientées vers le Sud.

Le fait noté est l'offensive en cours est le combat et la marche de nuit illustrés jus qu'aujourd'hui dans la guerre marocaine, mais que les bandes rifaines multiplient maintenant par crainte de notre aviation.

LES CHANGES

	Mardi	Mercredi
Livre	107.45	108.75
Dollar	22.18	22.28
Belgique	99.15	99.45

LA MODE DU JOUR



TOILETTE VUE ALEX COURTES À PARIS

AVIS A NOS LECTEURS

Afin d'éviter toute interruption dans le service de leur journal, nos lecteurs partant en villégiature, sont priés de nous envoyer leur adresse avec le montant de l'abonnement :

15 jours	3.40
45 »	9.30
1 mois	6.50
2 »	12.70

Tout abonnement est payable d'avance. Adresser toute demande au « Journal de Roubaix », Service des Abonnements.

La Chambre continue la discussion de la loi de finances

L'impôt sur les célibataires. — L'impôt sur le revenu. — Les avois à l'étranger. La taxe d'apprentissage

SEANCE DU MATIN
Paris, 1^{er} juillet. — M. Bouilloux-Lafont ouvre la séance à 10 h. 15. M. Durafour et Ossola sont au banc du Gouvernement. La Chambre adopte sans débat le projet de loi relatif au dégrèvement et à l'aménagement des cadres de l'armée.

LA LOI DE FINANCES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances.

POUR LES CELIBATAIRES OU DIVORCÉS
En l'absence de M. Caillaux, on abandonne momentanément la discussion de l'article 6ter et on adopte l'article 7 bis (A) ancien :

1^o Qui exempte de la majoration de 25 0/0 les contribuables célibataires ou divorcés ayant des enfants mineurs et ce à quel point plus de 21 ans ;

2^o Des majorations de 25 et de 10 0/0 frappant les célibataires et les mariés sans enfants les contribuables dont tous les enfants sont morts.

L'IMPOT SUR LE REVENU

On revient alors à l'article 6ter, ancien 17.

M. La Miré déclare qu'il est opposé à toute augmentation de l'impôt sur le revenu qui a pour résultat de décourager les initiatives privées, de raréfier la production et de faire monter le prix de la vie.

M. Caillaux se déclare d'accord avec l'orateur sur ce dernier point et fait valoir que c'est un mauvais calcul de vouloir toujours augmenter le taux de l'impôt sur le revenu.

Dans cette voie, poursuit-il, il faut que vous fassiez pour l'impôt sur le revenu ce que vous avez fait pour l'impôt sur les successions. Ici, vous avez fait pour l'impôt sur les successions ce que vous n'avez pas fait pour l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu ne peut dépasser 80 0/0 du montant de la succession, c'est d'ailleurs ce qui est le moment venu de demander une réduction de l'impôt sur l'impôt et déclare que le montant de l'impôt sur le revenu ne pourra pas dépasser 40 0/0 du revenu total. C'est un moyen de parer à la fuite de la matière imposable et entre je ne garantis pas que le texte sera adopté par le Sénat.

L'article est renvoyé à la Commission. Séance levée à 13 h.

LA LOI DE FINANCES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances.

LES AVOIS A L'ETRANGER
On passe à la discussion de l'article 7 bis. La Chambre avait adopté une disposition tendant à la déclaration obligatoire, sous serment de tous les avois à l'étranger. Le Sénat avait approuvé un nouveau texte qui fait bénéficier d'une amnistie fiscale tous ceux qui, avant le 31 décembre 1925, auront fait rentrer leurs capitaux. En revanche, tous ceux qui conserveront des biens à l'étranger devront en faire chaque année la déclaration et l'évaluation de leur fortune, etc. La Commission de la Chambre a décidé de revenir à l'obligation du serment et que seuls bénéficieront de l'amnistie, les redevables qui auront fait leur déclaration avant le 31 décembre 1925, et rapporté leurs capitaux avant cette date.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

On passe à l'article 9 bis, ancien 23, qui concerne les dispositions relatives à la taxe d'apprentissage. Disjoint par le Sénat, la Commission le reprend en ramenant le taux de la taxe de 0,35 à 0,30 %.

La Commission évalue à 100 millions le rendement de la taxe.

M. Evain demande la disposition.

On vote. La discussion est renvoyée par 380 voix contre 120.

L'article 9 bis (ancien 23), est adopté après le rejet d'un nouvel amendement Nicolle tendant à une modification de l'article du texte.

La Commission a repris sous le n^o 9 ter, l'ancien article 24, relatif au dégrèvement des loyers et qui prévoyait un supplément de 0,05 % sur le taux de la taxe d'apprentissage au profit de la recherche scientifique.

M. Fauriol, rapporteur du budget des finances, se voit, par avance, prononcé contre cet article, dont il souligne l'importance et dont il réclame l'adoption.

La disposition de l'article 9 ter, ancien 24, proposée par le Sénat est donc approuvée. La Chambre ratifie les propositions de sa commission sur un certain nombre d'articles modifiés ou disjointes par le Sénat.

L'IMPOT SUR LE REVENU

On revient à l'article 6ter (ancien 17) ; modification du taux de l'impôt sur le revenu, suppression de la déduction pour l'établissement de l'impôt général de l'impôt par l'ancien précédent.

M. Visconti Arvol. — La Commission propose donc le maintien de la progression directe, le maintien de la réduction et la fixation à 64 % du revenu total du maximum qui pourra être réclamé au contribuable pour l'impôt sur le revenu. Le Président de la Commission des finances espère que les mesures prises contre la fraude dans la loi de finances de cette année, rendront au Trésor un surcroît de recettes.

M. Dugué demande à la Chambre l'adoption

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.